

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	58

PRESENTS	45
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	34

Vote Pour : 53
Vote Contre : 0
Abstention : 5

Date de la Convocation
07 OCTOBRE 2025
Date d’Affichage
07 OCTOBRE 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Gwenaël GRANGER à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Martine SOUQUET, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Saïd MEHDI à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à François JONGBLOËT, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°187_2025
ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 02- Décision modificative n°2 Budget Voirie

Exposé des motifs

1 - Remboursement d’échéance d’emprunt par la commune de RABASTENS
Le SIVOM du Pays Rabastinois a constaté en prévision de la prise de compétence Déchets en 2017 par la Communauté d’agglomération l’ensemble des remboursements d’emprunt que lui

reversait jusque-là la commune de Rabastens. Toutefois, la commune de Rabastens a mandaté l'annuité 2016 deux fois par erreur. Il appartient désormais à la Communauté d'agglomération de rembourser l'échéance 2016 comptabilisée en double pour 20 580,61 € envers la commune de Rabastens l'ayant payé indument.

Cette régularisation sera financée par un abondement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au compte 74751.

2 - La Communauté d'agglomération a absorbé lors de sa création les soldes comptables de l'ensemble des SIVOM couvrant son territoire antérieurement au 1^{er} janvier 2017.

Ces SIVOM suivaient comptablement les opérations de voirie avec les communes membres en utilisant les comptes 458 des opérations sous mandats.

Il ressort qu'à ce jour ces comptes n'ont jamais été soldés ni par les SIVOM avant le transfert, ni par la Communauté d'agglomération depuis.

A ce jour, il est impossible de reconstituer l'historique des communes concernées par ces opérations. Le Service de gestion comptable demande de procéder à la régularisation des écritures concernées par ces dernières.

Les différents comptes concernés sont les suivants :

Dépenses		Recettes		Résultat final
Compte	Solde	Compte	Solde	
458101	21 185.91 €	45821	11 566.28 €	-9 619.63 €
45812		45822	40 055.00 €	40 055.00 €
458108	56 588.75 €	458208	46 255.00 €	-10 333.75 €
458109	51 802.08 €	458209	41 449.00 €	-10 353.08 €
458111	15 757.81 €	458211	13 653.00 €	-2 104.81 €
458112	57 766.08 €	458212	54 951.00 €	-2 815.08 €
458113	21 504.37 €	458213	28 676.93 €	7 172.56 €
458114	46 724.00 €	458214	46 614.00 €	-110.00 €
458115	61 708.08 €	458215	63 629.94 €	1 921.86 €
458116	24 455.19 €	458216	25 395.93 €	940.74 €
458117	23 242.45 €	458217	23 463.00 €	220.55 €
458118	45 452.20 €	458218	46 815.41 €	1 363.21 €
458122	21 000.00 €	458222	19 943.73 €	-1 056.27 €
458124	96 658.50 €	458224	35 115.40 €	-61 543.10 €
458125	33 806.40 €	458225	477.40 €	-33 329.00 €
458126	22 833.12 €	458226	9 893.12 €	-12 940.00 €
458127	24 123.00 €	458227	19 715.00 €	-4 408.00 €
458128	41 198.04 €	458228	31 431.04 €	-9 767.00 €
458129		458229	10 752.70 €	10 752.70 €
458131		458231	5 970.22 €	5 970.22 €
	665 805.98 €		575 823.10 €	-89 982.88 €

L'équilibre budgétaire de ces écritures sera assuré par un abondement du compte 2041412, comme si la Communauté d'agglomération participait au financement.

Les écritures s'équilibrent en recettes et dépenses.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Budget primitif 2025 voté le 24 mars 2025,

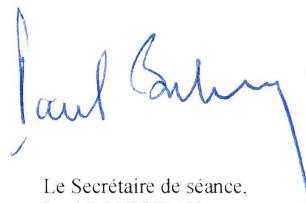
Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 1^{er} octobre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Florence BELOU, Mathieu BLESS en son nom et au nom de Blaise AZNAR lui ayant donné pouvoir et Michelle LAVIT en son nom et au nom de Saïd MEHDI lui ayant donné pouvoir) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et en recettes exposées ci-dessous,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **20 OCT. 2025**
- publication - mise en ligne
Le **20 OCT. 2025**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025



ID : 081-200066124-20251013-187_2025-DE